

## **Règlement financier Année scolaire 2023/2024**

Chers parents,

Cette année l'école subit une inflation notoire comme tous les secteurs d'activités, ce qui nous conduit à une augmentation annuelle de la scolarité.

Le coût de la restauration reste en revanche inchangé. Toutefois nous nous réservons la possibilité de réviser le prix en cours d'année, en cas d'augmentation de plus de 12% par rapport au tarif appliqué au 31 mars 2023.

Vous le savez, le conseil d'administration de l'école (AEC) a toujours eu à cœur de servir votre intérêt en étant attentif à la qualité de vie de notre établissement pour l'ensemble de notre communauté.

La contribution annuelle comprend l'ensemble des fournitures, frais de piscine, assurance scolaire et les sorties dans Paris.

Les classes découvertes ne sont pas prises en compte, mais sachez que certains CE d'entreprises permettent une participation.

Merci de votre confiance et de votre attachement à notre école.

### **Contribution annuelle**

**1150 € par an**

**Réduction** -5% dès le deuxième enfant inscrit. Soit 1093€ par enfant.

-10% dès trois enfants. Soit 1035€ par enfant.

-15% dès quatre enfants ou plus. Soit 978€ par enfant.

### **Contribution solidaire**

**1250€ par an**

Cette contribution solidaire vous permet d'accompagner certaines familles de l'école qui ponctuellement ont besoin d'une aide financière.

### **Modalités de paiement**

Par prélèvement automatique sur 10 mois (octobre à juillet)

En trois fois : 9 octobre, 9 janvier et 9 avril.

L'acompte d'inscription ou de réinscription de 100€ est demandé lors du deuxième trimestre et débité fin mai. Il sera déduit de la facture de l'année suivante.

Les frais de dossier (30€) sont à régler au moment de l'inscription.

### **Demi-pension**

Forfait annuel 4 repas /semaine 1.020€

Forfait annuel 3 repas /semaine 765€

Forfait annuel 2 repas /semaine 510€

Forfait annuel 1 repas /semaine 255€

Le repas exceptionnel est de 9€

Pour les enfants ayant un PAI pour des allergies alimentaires et ne prenant aucun repas de la cantine est demandée une contribution de 274€ couvrant les frais de fonctionnement de la pause méridienne. .

Possibilité d'un remboursement sur la cantine à partir de **4 jours consécutifs** d'absence et sur présentation d'un certificat médical .

### **Etudes et Garderies**

La garderie concerne les élèves de maternelle.

L'étude, les élèves du CP au CM2 .

Forfait annuel pour 3 ou 4 soirs : 525 €

Pour 1 ou 2 soirs : 367,5€

A titre exceptionnel, l'étude/garderie est de 12,50€

Comme la cantine, l'étude et la garderie sont des services proposés aux familles qui nécessitent de respecter les règles de vie , en cas de non-respect, l'école se voit le droit de ne plus accepter votre enfant à ces services.

### **Cotisation APEL**

**APEL** Association des Parents d'élèves, la seule dans l'Enseignement Catholique qui a pour rôle de représenter les familles. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Une partie importante de cette cotisation est versée à l'APEL nationale et inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education »

Cette cotisation est de 22€ par famille qui le souhaite.